

COMPTE RENDU de Conseil Municipal
DU 18 septembre 2012

Etaient présents : M. DEROUET. LAUTOUR. COQUIO. PELLERIN. GESLIN. LANGLOIS. LEROYER. FOUCHER. CERISIER. LETONDEUR. BESNARD. POTTIER. HECQUARD. LENEVEU.MOTTIN.

Absents :Néant

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Samuel Pottier

- ***Plan de financement des travaux Maison des Œuvres***

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une bibliothèque médiathèque dans l'ancienne Maison des Oeuvres, dont la commune est propriétaire. Les entreprises chargées de réaliser ces travaux de réhabilitation ont été retenues et nous sommes désormais en mesure d'affiner le plan de financement de l'opération.

Ainsi, le coût total de l'opération est de 90 091,82 € HT.

Le plan de financement est le suivant:

Dépenses

Lot 1 : Maçonnerie 14 486,15 € HT

Lot 2 : Menuiseries 38 408,31 € HT

Lot 3 : Plomberie 2 872,20 € HT

Lot 4 : Electricité 11 767,40 € HT

Lot 5 : Peinture 7 657,76 € HT

Sous-total travaux : 75 191,82 € HT

Honoraires maîtrise d'oeuvre : 6 715,00 € HT

Diagnostic 450,00 € HT

Désamiantage 5 226,50 € HT

Contrôle technique 1 450,00 € HT

Coordinateur SPS 985,00 € HT

Frais de publication et reproduction 714,44 € HT

TOTAL 90 732,76 € HT

Dont assiette éligible pour le Conseil Général : 75 191,82 € correspondant aux travaux

Recettes

FEADER – mesure 321.2	42 643,01 € (<i>soit 47% du coût total</i>
	<i>de l'opération)</i>
Conseil Général de l'Orne	22 557,55 € (<i>soit 24,86% du coût total</i>
	<i>et 30% de l'assiette éligible)</i>
Subvention exceptionnelle	7 385,65 € (<i>soit 8,14% du coût total)</i>
<i>Ministère de l'Intérieur</i>	
Commune de Lonlay l'Abbaye	18 146,55 € (<i>soit 20% du coût de</i>
	<i>l'opération)</i>
Total:	90 732,76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le plan de financement ci-dessus proposé et sollicite:

Une subvention de 42 643,01 € auprès de l'Europe, au titre du FEADER mesure 321.2 « Soutien au développement de l'offre culturelle en milieu rural »

- ***Station service- choix de l'Entreprise***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ouverture des plis a eu lieu, mais qu'après analyse des offres, il y a lieu de demander des précisions aux candidats et que par conséquent, la commission se réunira ultérieurement et ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Le Conseil Municipal prend acte.

- ***Assurance du personnel - Contrat de groupe SOFCAP***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Centre de Gestion vient de terminer les opérations de mise en concurrence de recherche d'un nouveau prestataire d'assurances du Personnel dans le cadre d'un contrat groupe.

L'Entreprise retenue est la CNP ASSURANCES qui propose un taux de 5.90% pour les agents CNRACL et 1.00% pour les agents IRCANTEC dans les conditions d'assurances demandées par la commune.

Monsieur le Maire a demandé à GROUPAMA une étude qui donne pour les mêmes conditions, les résultats suivants :

- un taux de 5.50% pour les agent CNRACL
 - un taux de 0.95% pour les agents IRCANTEC
- soit une réduction des coûts de 639 € sur l'année. Groupama étant l'assureur de la Commune sur le contrat Villassur, la Commune bénéficierait d'autre part d'une réduction de l'ordre de 700 € sur le-dit contrat. Soit un total de 1 339.00€

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de retenir la proposition de Groupama pour l'Assurance des risques statutaires du personnel de la Communes avec un taux de charges patronales de 45% pour les Agents CNRACL et 33% pour les Agents Ircantec à un taux annuel de 5.50% pour les agent CNRACL et 0.95% pour les agents Ircantec.

- ***Echange voirie avec le Département – cession M. Decombas-***

Monsieur le Maire rappelle au membres du Conseil Municipal qu'afin d'assurer la continuité des routes départementales, un échange a été prévu avec le CONSEIL GENERAL pour que la rue de Stogursey actuellement communale devienne départementale et que la rue St Michel actuellement départementale, soit déclassée et reclassée en voie communale. Ce que le Conseil Municipal avait accepté dans sa délibération du 27 mars 2012.

Toutefois, sur la rue de Stogursey, une bande de terrain est entretenue par M. et Mme Decombas, riverains, mais cette bande de 88 m² figure au cadastre propriété de la Commune. Il est souhaitable que la régularisation soit faite avec M. et Mme Decombas avant l'échange avec le CONSEIL GENERAL, M. et Mme Decombas ayant accepté de régler les frais de géomètre pour établir un document d'arpentage.

En conséquence, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de céder à M. et Mme Decombas cette bande de terrain de 88 m² pour l'euro symbolique. Il décide que la vente sera régularisée par un acte administratif établi par la mairie de LONLAY L'ABBAYE.

- ***Modificatif parcellaire du géomètre – lotissement « Le Grand Jardin »***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer un bornage complémentaire au lieu-dit « Le Grand Jardin » pour trois parcelles dont la surface est légèrement modifiée. Le devis de M. Bellanger, Géomètre s'élève à 650.00€ HT soit 777.40€ TTC. Ce montant étant compensé par une augmentation de la surface constructible.

Le Conseil Municipal, considérant cette demande justifiée, à l'unanimité, accepte ce devis qui sera réglé au C/605 du budget annexe du lotissement.

- ***Etude d'une demande du restaurant « Le Relais de l'Abbaye »***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a été saisi d'une demande émanant du Restaurant le Relais de l'Abbaye, pour l'installation d'une terrasse en été sur la Place Jules Levée. Ce type de demande est soumis à permission de voirie. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire instruire le dossier auprès de la DDT de Flers.

- ***Communication du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.***

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Domfrontais a transmis son rapport sur le service d'assainissement non collectif de la Commune pour l'exercice 2011. Ce dossier est à la disposition des conseillers qui désirent le consulter en mairie.

- ***Tarif d'utilisation de la Salle Sainte Thérèse***

Le Conseil Municipal décide de réviser comme suit les tarifs de location de la Salle Ste Thérèse à compter du 01.01.2013.

Salle de spectacle:

Associations, écoles du Canton, Associations hors Canton mais qui mettent en œuvre une activité sur la Commune : Gratuit. Caution 300€.

Professionnels ou Particuliers : 50€ par jour. Caution : 300€.

Salle de vins d'honneur :

Associations de Lonlay et du Canton : Gratuit, Caution 200€

Vins d'honneur : 20€ Caution : 200€

Autres locations Lonléens : 30€ la journée - Caution 200€

« « Hors Commune : 70€ la journée – Caution 200€

- ***Devenir des anciens vestiaires du foot et permis de démolir***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les anciens vestiaires du foot n'ont plus lieu d'être, du fait de la construction des nouveaux auprès de la salle polyvalente. Ce bâtiment, pour être enlevé, doit faire l'objet d'un permis de démolir. Le Conseil Municipal charge dans un premier temps, Monsieur le Maire d'effectuer les formalités nécessaires pour obtenir un permis de démolir.

- ***Questions diverses***

◆ Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de l'établissement du diagnostic amiante de la Maison des Oeuvres, des traces ont été découvertes dans la colle de la faïence à démolir.

Monsieur le Maire a donc fait établir des devis pour effectuer le désamiantage. Trois Entreprises ont répondu, à savoir :

- MCM pour 5 226.50€ HT soit 6 250.89€ TTC
- Entreprise DEGRENNE pour 8 265.48€ HT soit 9 885.51 € TTC
- Entreprise S.F.B. pour 5 950.00€ HT soit 7 116.20€ TTC

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'Entreprise MCM de Montfort le Gesnois (72) pour un montant de 5 226.50€ HT soit 6 250.89€ TTC.

◆ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'acquérir des extincteurs pour répondre aux normes de sécurité incendie dans la salle d'activités multiples à vocation sportive.

Le montant du devis s'élève à la somme de 295.97€ HT soit 353.98€ TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette acquisition.

Les crédits nécessaires figurent au compte 2313-op 100018 du budget primitif 2012.

◆ Le Maire rappelle que lors de la dernière séance, il avait fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier de M. Brard concernant l'état des chemins de randonnée sur la Commune. Le Conseil Municipal avait alors répondu que les employés communaux allaient régulièrement entretenir ces chemins en bouchant les trous avec du déchet de voirie. Or, M. Brard a depuis, apporté des photos pour constater l'état des chemins et plus particulièrement de la partie allant de la route de Grille Souris à la Fosse Arthour. Le Conseil Municipal renouvelle son désir de continuer à faire un entretien régulier sur l'ensemble des chemins de la Commune, autant que faire ce peut.

◆ Lecture est faite d'une demande des habitants du Lotissement du Clos pour la création d'un terrain de pétanque dans le bas de la parcelle avec l'arbre, à l'entrée du Lotissement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de charger les Employés Communaux de réaliser ce terrain, quand leur emploi de temps le permettra et en tout état de cause pour l'été prochain.

◆ A la demande de quelques conseillers qui n'ont pas encore vu la salle terminée. Il est décidé que la prochaine réunion de Conseil Municipal commencera par la visite de cette Salle.